

**CHSCT du 12 novembre 2020**

## **Concernant les déménagements de la MDS Romain Rolland et du pôle d'insertion des 4/8/9/10/11 et 12<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille**



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
BOUCHES-DU-RHÔNE

**Par vidéo conférence, cette délégation particulière a examiné le calendrier des opérations de déménagement. Ce que l'on peut retenir de la communication de la DRH et de la collectivité :**

► Les nouveaux locaux seront installés au 250 boulevard Mireille Lauze dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille. C'est un ensemble immobilier commun à la FDJ et Pôle Emploi. La collectivité a prévu l'aménagement sur 4 niveaux ; un RDC commun pour l'accueil du public, deux niveaux pour la MDS et un pour le pôle d'insertion.

► L'entrée des personnels se fera d'une manière différenciée par rapport à l'accueil du public

► Le parking pour le personnel : très important ! 75 places représentant plus de 80 % de couverture par rapport au nombre d'agent exerçant sur site répartis de façon proportionnelle entre la MDS (53 places : 19 en aérien, 34 en souterrain) et le pôle d'insertion (22 places : 1 en aérien et 21 en souterrain)

► Dans ce bâtiment neuf avec de larges espaces, tout le monde bénéficiera de mobilier neuf à l'exception des vestiaires et fauteuils.

► Un calendrier d'emménagement précis : les locaux ont été réceptionnés officiellement le 2 novembre mais des vérifications

seront encore nécessaires sur le plan technique. Du 25 novembre au 10 décembre emménagement progressif de la MDS. Du 14 au 18 décembre emménagement progressif du pôle d'insertion.

► Les agents ont pu à tour de rôle faire de premières visites dans ces nouveaux locaux.

► Enfin, la DGAS, a choisi le nouveau nom pour cette MDS qui se nommera MDS Pont de Vivaux.

► La MDS et le pôle d'insertion se partageront un véhicule de service.

**Les personnels comme notre organisation syndicale se félicitent de la livraison dans les délais du bâtiment et de la qualité de l'infrastructure.**

**Les questions que la délégation CGT a abordées :**

► Il faut avoir conscience que ces nouvelles implantations tant attendues restent à la frontière du territoire d'intervention des deux services et que l'accessibilité à cette adresse reste complexe. En effet, il n'y a aucune desserte directe de ce quartier (25 minutes à pied des points métros et tramway). Tout le secteur est en travaux avec des problèmes de circulation alternée de voitures et les arrêts bus RTM temporaires sont à plus de 600 mètres du site. Cela pose la question de l'accès notamment des personnes à mobilité réduite, des femmes enceintes et des mères de famille avec leurs poussettes.



➔ Notre syndicat a demandé une communication interne et externe très large de cette nouvelle localisation, une communication de qualité bien ciblée.

➔ Au regard de l'histoire mouvementée depuis septembre de la MDS romain ROLLAND (fermeture autoritaire et arbitraire des locaux de la MDS début septembre par le propriétaire de la tour), nous avons sollicité la communication d'un courrier explicatif du DGS et de la DGAS aux agents et aux publics.

➔ Nous rejoignons les remarques de la FSU et de la CFTC demandant que le vigile de la MDS romain Rolland, dont les états de service sont remarquables, reste en poste dans cette nouvelle MDS.

➔ Nous avons soutenu également la demande de deux places réservées sur le parking pour les voitures des assistantes familiales venant sur la MDS.

## **Les engagements de la collectivité :**

Le secrétariat CHSCT et les directeurs se sont engagés sur la qualité de la communication interne et externe. Une démarche auprès de la Métropole concernant l'identification et la localisation des arrêts bus de la RTM sera initiée. Il nous a été affirmé qu'un soin particulier sera apporté au nettoyage de ces locaux dont les surfaces sont plus grandes que précédemment.

Il y aura un point d'étape sur l'emménagement et le fonctionnement au cours du premier semestre de l'année prochaine.

**Le syndicat CGT et sa délégation au CHSCT restent attentifs aux bonnes conditions de déroulement de ces déménagements et au fonctionnement de ces nouvelles implantations.**